



Demande d'investissement pour le réaménagement du cimetière

Suite à la désaffectation d'un certain nombre de tombes et aux nombreux problèmes de propreté rencontrés avec l'étang, le conseil communal vous demande un investissement de Frs 80'000.- pour le réaménagement du cimetière.

Cette offre comprend le remplacement de l'étang par une fontaine entourée d'une petite zone pavée, la création de plusieurs espaces verts et de massifs de fleurs, la plantation de quelques arbres et arbustes pour offrir des zones d'ombre, le déplacement et la remise à niveau du columbarium, des sondages aux alentours de l'église pour déceler les infiltrations d'eau qui provoquent des moisissures à l'intérieur du bâtiment.

